

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 avril 2025 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAU -
Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD- Madjid
BRIBI.

Membre représenté : Benoît LAFFONT par Philippe HEITZ

Membre absent : Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

Secrétaire de séance Émeline RAPAUD

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 5 mars 2025 à l'unanimité.

D2025-04-19 Vote des taux de taxes communales 2025

Le conseil municipal doit fixer les taux de taxes communales. Elles concernent le bâti avec foncier, le foncier non bâti et la taxe d'habitation désormais réservé aux habitations secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les bases prévisionnelles augmentent chaque année de manière automatique au niveau national.

Aussi, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux communaux pour l'année 2025 et de conserver les mêmes que l'année précédente soit Taxe habitation 12.02% - Taxe foncière non bâtie 38.32% - Taxe foncière bâtie 34.09€

Vote à l'unanimité, soit 9 voix pour 9.

D2025-04-20 Budget primitif 2025 de la commune

Le maire présente le projet de Budget primitif au conseil municipal, par section Fonctionnement puis Investissement, par chapitre et en détail ligne budgétaire par ligne budgétaire.

La synthèse du budget primitif au niveau communal pour l'année 2025 est la suivante :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	483 356.66 €	483 356.66 €
Investissement	561 729.67 €	561 729.67 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de Budget primitif pour la commune pour l'année 2025, et confère au Maire, de nouveau, l'autorisation si le besoin s'en fait sentir, de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles, conformément aux règles de la nomenclature M57.

D2025-04-21 Budget primitif budget annexe eau et assainissement 2025

Le maire présente le projet de Budget primitif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2025. Il est présenté, par section, et par chapitre.

La synthèse du budget primitif de ce budget annexe est la suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	85 810 €	85 810 €
Section Investissement	111 397.63 €	111 397.63 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe de l'eau et de l'assainissement présenté pour l'année 2025.

D2025-04-22 Budget primitif budget annexe lotissement de Mirosse 2025

Le maire présente le projet de Budget primitif du budget annexe de l'écohamneau de Mirosse pour l'année 2025.

La synthèse du budget primitif de ce budget annexe est la suivante :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	56 918,50 €	56 918,50 €
Investissement	0 €	64 812,30 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe de l'écohamneau de Mirosse présenté pour l'année 2025.

D2025-04-23 Adhésion au Service d'assistance à la Gestion Energétique du SIEL-TE (SAGE)

L'adhésion au SAGE, service d'assistance à la Gestion de l'Energie assuré par le SIEL-TE Loire a pris fin.

Il s'agit alors de renouveler cette adhésion, matérialisée par une convention. Elle a lieu pour une durée de 6 ans au prix annuel de 409 euros.

Pour mémoire, cette adhésion a permis à la commune de réaliser des économies en affinant le fonctionnement du système de chauffage de l'école, dont les optimisations ont été repérées par le SAGE.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au SAGE pour la commune et autorise ainsi le Maire de signer ainsi la convention pour une durée de 6 ans, au prix annuel de 409 euros.

D2025-04-24 Tarifs 2025 concernant les contrôles des installations d'assainissement non collectif

Les tarifs de contrôle des installations d'assainissement non collectif sont fixés par le Conseil Municipal. Holocène en est le prestataire pour le commune de Burdignes.

Les tarifs d'Holocène ayant évolué pour l'année 2025, il convient de procéder, au niveau de la commune, à une révision de ces tarifs.

Ainsi il est convenu la révision suivante : arrondi à l'euro supérieur pour chaque ligne de tarif annoncé par Holocène, sauf pour la ligne «Pénalité pour absence au rendez-vous » que la conseil municipal décide de maintenir à 25 euros.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal et sont donc les suivants :

Prestation à bon de com	Tarif
Diagnostic de fonctionnement et d'entretien	119€
Contrôle en cas de vente	135€
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé	81€
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé	164€
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	224€
Pénalité pour absence au rendez-vous	25€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Questions diverses :

*** Scolaire :**

Une sortie est envisagée par l'école à l'EHPAD de Bourg-Argental qui invite les enfants en réponse aux cartes que les résidents ont reçu de la part des élèves. L'école demande une possibilité de financement du transport à la mairie qui semble s'élever à 185 € TTC.

Sur le principe, la mairie est d'accord (vérifier toutefois si le devis correspond bien au bon véhicule, eu égard aux nombres d'élèves à transporter).

*** Travaux Pont de Mounes et véhicule agent technique :**

Les travaux du Pont de Mounes à l'été 2025 vont bloquer pendant 10 semaines environ l'accès au hameau de Mounes. Une option de travaux pour réalisation d'un chemin provisoire, rejoignant la voie verte est envisagée mais nécessiterait malgré tout le passage avec un véhicule adapté, de type 4x4, vu la pente et la nature du terrain ; véhicule que n'ont pas les habitants (1 foyer concerné).

En parallèle, le véhicule de l'agent technique de la mairie aura besoin d'être remplacé d'ici fin 2025 ou début 2026.

Aussi se pose la question de remplacer dès à présent le véhicule de la mairie, et avec un véhicule 4x4 qui pourra être prêté aux habitants de Mounes le temps des travaux (15 à 20 k€). L'autre option étant de louer un véhicule 4x4 pour la durée des travaux (entre 700 et 1500 € HT selon le choix).

Recherche de véhicule d'occasion adapté en cours.

***Pylône téléphonie mobile**

Un recensement des défauts et des besoins de couverture en téléphonie mobile a été mené en 2024 par l'État sur le Département de la Loire. 23 réponses d'habitants de Burdignes ont été déposées sur la plateforme dédiée. Par arrêté en date du 23 décembre 2024 du ministère de l'économie, l'État attribue à Burdignes un des 5 000 pylônes visant à améliorer la couverture.

Une « équipe projet local » (Préfet, Président du Département, représentants collectivités) a sélectionné et priorisé les relais à déployer et a sélectionné les points d'intérêt à couvrir. Pour Burdignes, le pylône devra couvrir à 5 barres à la fois la Côte des Gardons et le bourg, pour les 4 opérateurs. En matière de réseau mobile, c'est l'Etat, et non la commune, qui est décisionnaire.

Des discussions ont lieu sur la pertinence du lieu du pylône, et sur la technique de transmission utilisée (faisceau hertzien ou fibre optique). La mairie continuera à interroger le prestataire Axione sur ces points.

Fin de la réunion à 21h40

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance



